

1622 April 4., Solothurn

A

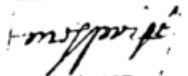
SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT] MIRON AN [ALT] AMMANN  
[KONRAD III.] ZURLAUBEN, "CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE DE  
SUISSES AU REGIMENT DES GARDES DU ROY [LUDWIG XIII.]",  
ZUG

---

"J'ay receu vostre lettre du 2<sup>e</sup> de ce moys avec les copies allemandes quy aviez Jointes dont Je vous remercie Et vous diray que nous avions desya sceu toutes ces nouvelles sur lesquelles nous attendons les ordres du Roy [- Drohung der kath. Orte, sich wegen der ausstehenden Zahlungen an der von den neu gl. Orten ins Auge gefassten Gesandtschaft nach Frankreich zu beteiligen -] ne scachant encore comme l'affaire de la Valteline [- Streit um die von Spanien dort errichteten Festungen -] ny le reste aura esté receu en cour les premiers advis m'en estant venuz de Rome et de Lyon et ay sceu de Monseigneur le Nonce [Alessandro Scappi] mesme qu'il s'en alloit a Milan a ce sujet [- Projekt, die besagten Festungen einer Drittmacht, d.h. ev. dem Hl. Stuhl zu übergeben -].

Je ne scays ce que ... le secretaire d'estat de cette ville [- vermutlich ist damit Viktor Haffner, der Stadtschreiber von Solothurn gemeint -] aura peu dire en voz Cantons [gemeint den kath. Orten] sur le fait de l'ambassade qu'on proiette pour la france mais Je vous assure que Je Ne luy en ay Jamais parlé ny en bien ny en mal pour n'estre tombez sur ce discours qui n'a point esté a mon goust ne voyant rien en ceste procedure capable de contenter Sa Majesté n'estant pas par cette Incommodité que Messieurs des Cantons catholiques devoient commencer l'excuse de leurs refusantes responses [- bezüglich der Durchsetzung des Madrilenischen Traktats aus dem Jahre 1621 -] a se Joindre au Roy pour le bien de leur patrie et de noz communs alliez des Grisons qui s'alloient perdre sy on n'y eust remedié d'une autre façon, estant certain que des lettres bien honnestes escrites de leur part a sa Majesté eussent esté moins empeschantes Et de beaucoup plus grand effect tant pour l'oubly des choses passées que pour l'avancement des payement, mais comme l'on ne s'est pas mis en peyne de me concerter la dessus non plus qu'en d'autres affaires que Je voy bien qu'on me veulx passer par le nez aussy ne me suis Je guere empesché de toutes leurs allés et venues et le feray encore moins de cette deputation en france puisqu'ilz ont m'espri... [?]<sup>1</sup> d'y aller quand Ilz y ont esté Invitez de bonne part et ne vous puis celer que Je m'estonne

qu'en suite de tous les degousts que vous avez veu qu'on nous a donnez vous ayez esté faire largesse des deniers du Roy qui m'a absolument deffendu d'ainsy recognoistre telle Ingratitude et pour ce eust Jl bien mieux valu que vous eussiez employé cet Argent a vostre benefice sur et tant moins de ce qui vous est deu nostre Jntention n'ayant pas esté de le retirer de voz mains, ce que Je vous dis pour ce que Je ne puis encore y adjouster le secours que vous desirez de cette charge outre que Je doute sy l'on continuera les pensions particulieres de voz Cantons pour les Generales Je les payeray volontiers quand J'en auray le moyen et les commandement du Maistre qui a retenu pour un suiet moins d'jimportance la suite de ses gratiffications envers Messieurs [Schultheiss und Rat] de Berne [- Anspielung auf die Affäre um Kaspar W i l l a d i n g, der 1615 in Frankreich gefangen genommen worden, und auf die Tatsache, dass Bern seit 1617 Untertanen von Henri II Duc d'Orléans- L o n g u e v i l l e, des Fürsten und Grafen von Neuenburg, gegen ihren Herrn unterstützte -]<sup>2</sup>, et pouvez Jugez puisque voz soldatz sont sy mal payez que les finances sont courtes dans le Royaume du quoy l'on pourroit accuser la longueur qu'on a apportée aux affaires de ces quartiers pour trop adherer a nostre ennemy commun [gemeint Spanien] puisqu'ainsy vous l'appellez qui a soubz main fomenté la durée de noz [gemeint Frankreichs] divisions civiles [Hugenottenkriege] pendant qu'on nous amusoit icy de babilles ce qui fera tousiours tenir sa Majesté en estat de secourir ses alliez Jusques a ce qu'elle voye les choses restablies comme elles doivent estre, J'envoye un passeport a voz pelerains [Heiliglandpilger] avec deux lettres l'une pour l'ambassadeur [de France] de Constantinople [Philippe de Harlay, Comte de C é s y] et l'autre pour celui de venise [gemeint den in Venedig residierenden franz. Ambassadoren René Courtin, Sieur de V i l l i e r s] ce que vous trouverez cy enclos me recommandant a leurs bonnes prierres, J'ay laissé lesdites lettres a Cachet volant afin que vous voyez sy elles sont selon vostre sens".

1) 

2) s. Rott/Représentation III 527